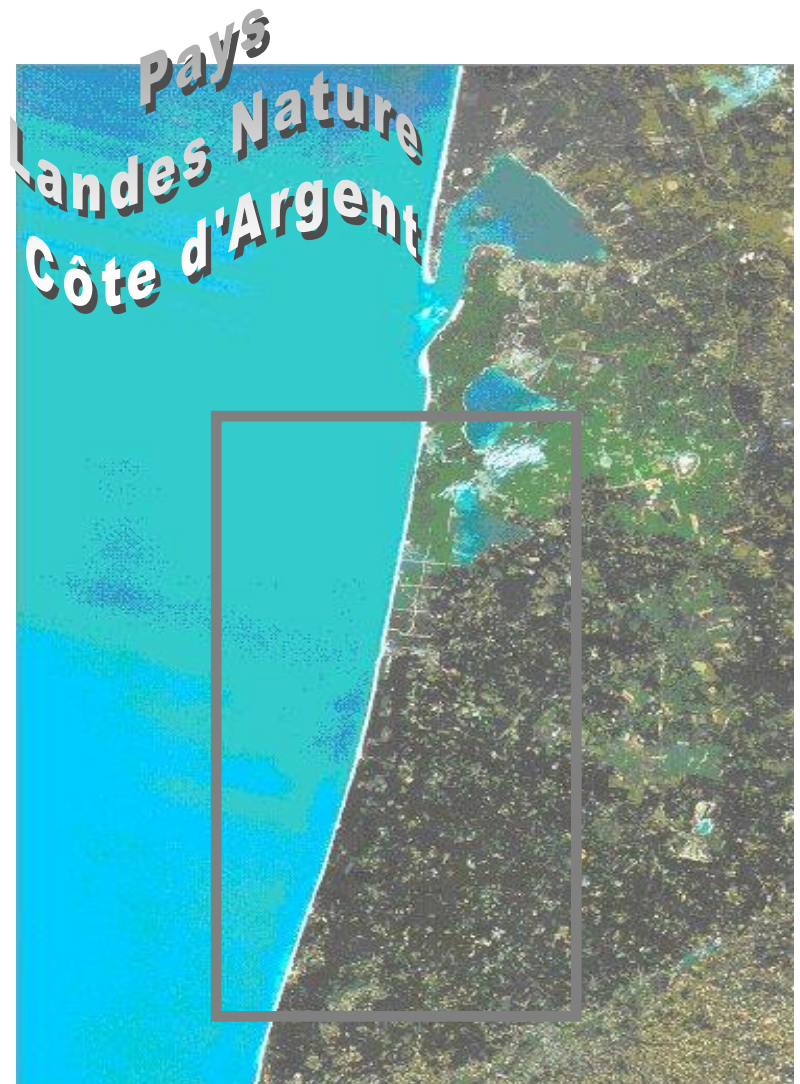


*SYNDICAT MIXTE DU
PAYS LANDES NATURE
COTE D'ARGENT
2, avenue de la Gare
40200 MIMIZAN
Tél. : 05 58 82 49 43
Fax : 05 58 09 43 61
pays-cote-argent@wanadoo.fr*



Contrat de Pays n°2

Note stratégique

Pays Landes Nature Côte d'Argent
Contrat de Pays n°2
Note stratégique

Le Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent présente son programme d'actions dans la perspective de la signature d'un deuxième contrat de pays avec le Conseil Régional d'Aquitaine. Ce programme s'appuie sur le dossier de candidature validé par le comité syndical du Pays réuni le 10 janvier 2008 puis par le Conseil Régional d'Aquitaine réuni en assemblée plénière le 23 juin 2008.

Un prochain comité syndical prévu le 15 juin prochain permettra de valider ce programme d'actions.

Il s'agit ici de revenir sur les éléments présentés dans le dossier de candidature (arguments pour un nouveau contrat, organisation territoriale prévue) et d'en actualiser le contenu tout en proposant une lecture analytique du programme d'actions.

Plusieurs aspects du programme caractérisent la stratégie du pays Landes Nature Côte d'Argent et méritent d'être soulignés :

1- Le traitement de l'Axe 1 de la Charte « l'Utilisation harmonieuse des espaces »

C'est dans ce domaine d'actions que les évolutions sont les plus marquantes depuis la validation du dossier de candidature. Ce dernier évoquait le lancement du schéma d'aménagement du Pays, véritable trait d'union entre les deux générations de contrat.

Le premier contrat n'avait pas permis d'aborder les sujets inscrits dans l'axe 1 de la Charte : le développement urbain et démographique, la mise en œuvre d'une politique foncière... Ces sujets deviennent le principal champ d'actions du prochain contrat, d'abord à travers l'élaboration du schéma d'Aménagement du pays, puis à travers la mise en œuvre annoncée d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle des deux communautés de communes qui n'en sont pas encore pourvues (CC des Grands Lacs et CC de Mimizan).

Le schéma répond aux objectifs suivants :

- faire face à un développement démographique qui se confirme : 100 000 habitants de plus sur le littoral aquitain en 2030 selon l'INSEE
- garantir la mixité sociale et économique par une politique foncière ambitieuse
- lutter contre l'étalement urbain qui menace l'environnement
- anticiper la demande d'équipements et de services publics
- promouvoir un mode de développement durable

De 1999 à 2006, la population du pays est passée de 39 000 à près de 46 000 habitants, soit une progression de 7000 habitants en 7ans (+ 2,5 %/an), ce qui place le Pays LNCA au premier rang des foyers de développement démographique d'Aquitaine.

Approche volontairement prospective, l'élaboration du schéma consiste finalement d'avantage en une sensibilisation des enjeux fonciers, urbains et environnementaux à long terme, qu'en en exercice de véritable planification de l'urbanisation. Les visions proposées par les trois équipes missionnées éclairent les élus locaux sur les options possibles pour le

développement de leur territoire : densification contre étalement urbain, report vers l'arrière pays, nouvelles infrastructures de desserte (voie retro littoral ou tcsp en arrière dune...), intégration environnementale de l'urbanisme...

Le futur SCOT, par son caractère prescriptif, devra trouver des réponses à ces interrogations et poser les premiers jalons à 10 –15 ans des choix urbains et fonciers entrevus à 30 – 40 ans dans le cadre du schéma.

Ces choix ne sont pas encore posés. Ils sont lourds et impliquent un temps long de décision. Le schéma d'aménagement, s'il n'aboutit pas sur un véritable document d'orientation aura au moins amorcé ce processus de décision qui se conclura avec le document d'orientation générale du SCOT. Mais son principal effet demeure la prise en compte de ces enjeux à l'échelle du Pays en son entier, et par le fait qu'il aboutisse à la définition d'un périmètre de SCOT incluant les deux communautés de communes des Grands Lacs et de Mimizan. Chacun des deux EPCI a délibéré sur le principe et le Préfet des Landes doit prendre l'arrêté de périmètre avant la fin du mois de juin. Il n'est pas exclu que le Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent puisse porter juridiquement l'élaboration du SCOT, alors que celui-ci ne concerne que deux des trois EPCI qui le composent(possibilité offerte par la loi de Modernisation de l'Economie d'août 2008).

Cette piste offrirait en outre l'avantage d'une articulation naturelle avec le SCOT de la Communauté de Communes du Canton de Castets. La fiche action proposée intègre cette possibilité en mentionnant SCOT et inter-SCOT.

Cette démarche d'inter-SCOT tendra à se développer tant les enjeux urbains et de mobilité dépassent le cadre de nos territoires locaux. A ce titre, une première concertation a déjà eu lieu avec le SYBARVAL responsable du SCOT Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre. Le GIP Littoral Aquitain pourra relayer utilement les initiatives de ce type.

2- La prise en compte de la dimension intercommunautaire

Outre la mise en œuvre du schéma et du SCOT, plusieurs actions témoignent concrètement du rapprochement entre les acteurs du territoire du pays pour gagner en efficacité dans le traitement des problématiques du territoire et réaliser du même coup des économies d'échelle.

● *Développer l'habitat locatif : les Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat :*

Voilà une autre illustration des réflexions croisées engagées au niveau du schéma d'aménagement. Dotées chacun d'un Programme Local de l'Habitat, les deux communautés de communes de Mimizan et du Canton de Castets ont décidé de conduire conjointement une seule et même OPAH sur les deux territoires. Cette opération traduit également un saut qualitatif dans le traitement des questions d'habitat : c'est la première fois que ce type d'opération est mené sur le pays.

● *Renforcement de l'offre de proximité pour les services : création d'une plate-forme gérontologique :*

Par le rapprochement des trois EHPAD (maisons de retraite) de Mimizan, Biscarrosse et Parentis, ce projet démontre la prise en compte de la dimension inter communautaire dans cette deuxième génération de contrat pour apporter des réponses locales aux personnes âgées dépendantes.

3- La continuité de l'action du Pays

Dans le cadre de la première génération du contrat, le Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent s'était vu confier le traitement de deux sujets :

- la valorisation touristique du patrimoine
- l'accueil des travailleurs saisonniers

Chacun de ces deux sujets a donc fait l'objet d'une étude sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Pays. Pour ce dernier, l'enjeu se trouvait aussi dans la démonstration que le pays pouvait apporter des réponses à des thèmes identifiés. La crédibilité du pays dépendait de la réussite de ces missions, avant de se voir confier de nouvelles missions sur des compétences plus stratégiques telles que la planification urbaine via le schéma d'aménagement.

● *Valoriser l'identité culturelle du pays : les routes touristiques du Pays :*

Cette action avait été initiée dans le cadre du premier contrat de pays. Son niveau d'engagement financier est modeste, néanmoins, elle traduit la continuité et la valeur ajoutée de l'action du Pays en matière touristique et de découverte du patrimoine. Le partenariat qui se noue autour de l'opération en témoigne. Les frais d'étude engagés dans le premier contrat ont réellement abouti à une opération structurée, reconduite pour la troisième année consécutive, en lien avec la MOPA pour les actions d'animation consacrées aux marques de pays.

● *Créer un relationnel économique et mettre en adéquation des compétences et des ressources humaines : Création d'une plate-forme de services dédiée à l'emploi saisonnier*

Suite à l'étude menée par le cabinet FORS pour le compte du Pays, l'option retenue fut celle de la création d'une plate-forme de services, à l'image de la Maison des Saisonniers de la Teste. Malgré le renouvellement des équipes municipales de 2008, le cap est maintenu et les nouveaux conseils communautaires ont validé le projet dont la réalisation est prévue dans le cadre du budget primitif voté par le Pays. Le recrutement du chargé de mission est validé. La prise de poste est prévue pour début juin et pour une durée expérimentale de trois ans.

Enfin suite au travail important réalisé lors du premier contrat en matière **d'insertion par l'activité économique** (création et accompagnement d'une association « chantier d'insertion des Grands Lacs »), le pays souhaite poursuivre son implication et travailler avec l'ensemble des partenaires locaux à la mise en oeuvre d'un programme d'actions spécifique qui pourrait venir compléter le présent contrat.

4- Le souhait d'un développement plus durable

Le schéma d'aménagement intègre complètement la dimension environnementale dans son approche qui se veut durable : lutte contre l'étalement urbain, modes doux de déplacement, promotion des énergies renouvelables et performance énergétique des bâtiments... Ces concepts pourront être repris et développés dans les SCOT.

Néanmoins, d'autres démarches mentionnées dans le programme d'actions renforcent et garantissent cette dimension durable et lieu donneront également une traduction concrète.

● ***Investir sur le cadre de vie : la gestion des eaux***

Le SAGE « Bassin versant des étangs littoraux Born et Buch » en est le meilleur exemple : Son élaboration sur un périmètre couvrant les deux communautés de communes des Grands Lacs et de Mimizan va permettre au territoire d'évoluer sur un thème sensible du territoire : la gestion de l'eau. Au sud du Pays, la création d'un futur syndicat de rivière, complètera le dispositif.

Le démarrage du SAGE est récent. Sa concomitance avec celui du SCOT devrait rendre ces démarches de planification et de gestion plus fertiles par le dialogue des deux procédures.

● ***Pilotage environnemental des implantations et des activités : Plan Climat Territorial***

La Communauté de communes de Mimizan envisage le lancement d'un Plan Climat Territorial qui pourrait, à la faveur des démarches SCOT et Inter-SCOT gagner l'ensemble du Pays. La lutte contre les postes les plus émetteurs de CO2 serait visée (déplacements et déperdition énergétique des bâtiments) et pourrait offrir une suite opérationnelle au schéma d'aménagement.

● ***fil vert : aire de stockage et habitat collectif bois***

La Communauté de communes de Mimizan a renoncé au centre d'interprétation de la Cité du Bois annoncé dans le premier contrat de Pays. Néanmoins, elle demeure attachée au développement de la filière bois et à la promotion du pin maritime dans la construction. Sa réaction immédiate à la tempête du 24 janvier dernier le démontre : la cession de terrains pour la mise en œuvre d'aires de stockage est certes une réponse à l'urgence mais on sait maintenant par la répétition d'événements climatiques d'envergure qu'une gestion durable de la forêt passera par la présence dans le massif d'équipements de stockage et de tri pour une meilleure valorisation des bois. La construction s'impose désormais comme la voie la plus évidente de cette valorisation : le travail engagé avec le pôle de compétitivité Xylofutur devrait permettre des applications nouvelles en matière d'habitat collectif bois.

5- Un lien renforcé avec le conseil de développement

Cette deuxième génération de contrat offre de nouvelles opportunités pour l'activation du Conseil de développement. Au lendemain des élections, la base de données a été réactualisée afin de garder contact avec les membres et de privilégier une communication plus fluide grâce à internet : le site www.pays-cote-argent.net diffuse désormais une information récente et complète de l'actualité du pays. Néanmoins, d'autres pistes de mobilisation sont envisagées pour ce second contrat :

- un groupe de travail réactivé sur la thématique de l'emploi saisonnier grâce à l'arrivée du nouveau chargé de mission : le déploiement de la future plate-forme de services sera défini de concert avec les partenaires employeurs issus du conseil de développement
- le SCOT : la concertation est au cœur de la démarche SCOT. Si la procédure envisage une concertation d'abord institutionnelle, le pays doit l'élargir à la société civile pour assoir des orientations mieux partagées.
- Le tourisme et le patrimoine : plusieurs pistes ont été évoquées lors du premier contrat de pays. Certaines ont été traduites dans les faits (inventaire du patrimoine, routes touristiques...) et ont permis de mettre à contribution le conseil de développement. D'autres telles que l'engagement vers une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » reste conditionné au renforcement de l'équipe du pays. Sous cette réserve, de nouvelles collaborations avec le conseil de développement pourraient naître.